

Emballages ménagers



Boîtes et bouteilles métalliques • Cartonnettes et briques • Bouteilles et flacons plastiques

en + Barquettes, pots et films en plastique • Petits objets en aluminium



**NE PAS
EMBOÎTER**

- > Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie.
- > Ne déposer aucun déchet aux pieds des colonnes de tri.
- > Les sacs jaunes sont à sortir uniquement les veilles de collecte et à déposer à côté des conteneurs à ordures ménagères.

Verre
Bouteilles
Bocaux et pots



Papier
Tous les papiers



LES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage débute à 6h, aucun bac n'est collecté à heure fixe.
> Sortir le bac individuel la veille au soir et le rentrer après la collecte

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 V Jour de l'An	1 L	1 L	1 J 	1 S Fête du Travail	1 M
2 S	2 M 05	2 M 09	2 V	2 D	2 M 22
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J 
4 L	4 J 	4 J 	4 D Pâques	4 M 18	4 V 
5 M 01	5 V	5 V	5 L Lundi de Pâques	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J 	6 D
7 J 	7 D	7 D	7 M 14	7 V 	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J 	8 S Victoire 1945	8 M 23
9 S	9 M 06	9 M 10	9 V 	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J 
11 L	11 J 	11 J 	11 D	11 M 19	11 V
12 M 02	12 V 	12 V 	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M 15	13 J Ascension	13 D
14 J 	14 D	14 D	14 M	14 V 	14 L
15 V 	15 L	15 L	15 J 	15 S	15 M 24
16 S	16 M 07	16 M 11	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J 
18 L	18 J 	18 J 	18 D	18 M 20	18 V 
19 M 03	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M 16	20 J 	20 D
21 J 	21 D	21 D	21 M	21 V 	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J 	22 S	22 M 25
23 S	23 M 08	23 M 12	23 V 	23 D Pentecôte	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L Lundi de Pentecôte	24 J 
25 L	25 J 	25 J 	25 D	25 M	25 V
26 M 04	26 V 	26 V 	26 L	26 M 21	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M 17	27 J 	27 D
28 J 	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V 		29 L	29 J 	29 S	29 M 26
30 S		30 M 13	30 V	30 D	30 M
31 D		31 M		31 L	

Vacances Scolaires Académie de Nantes

CONSIGNES À RESPECTER :

> Vérifier que les sacs soient hermétiquement fermés. > Ne mettre dans les bacs que les déchets ménagers non recyclables.

LES DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

> LEGÉ

Lieu-dit La Tournerie > **07 76 75 87 09**
Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

> MACHECOUL-SAINT-MÊME

ZI de la Seiglerie 1,
Rue Pierre et Marie Curie > **02 40 02 30 20**
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h à 12h30 / 14h à 18h00
Mardi : 9h à 12h30

> SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Rue de la Colombe > **06 74 10 32 72**
Lundi et vendredi : 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi : 9h à 12h00



Le tri, un reflexe citoyen

COMPOSTAGE

Réduisez le poids de vos poubelles en compostant, vos déchets deviennent alors une ressource pour votre jardin !

Depuis le premier semestre 2020, la CCSRA vous propose une vente de composteur en bois naturel à tarif préférentiel !

Des bio-seaux sont également disponibles à la vente.

Les stocks sont limités. Si vous souhaitez être prévenus de la mise en vente des composteurs, contactez plpd@ccsudretzatlantique.fr

Que mettre dans mon composteur ?

Déposez vos épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, etc... et petit à petit incorporez des déchets plus délicats comme les crustacés, les restes de repas, etc...

Plus les morceaux sont petits, plus vite ils seront décomposés ! À chaque apport, recouvrez d'une couche de déchets bruns : feuilles mortes, déchets de tonte...



LES DÉCHETS ACCEPTÉS en déchèterie



AMEUBLEMENT :

Mobilier (canapés, chaises, meubles...), matelas...



BOIS :

Palettes, cagettes, OSB, aggloméré, bois massif et de charpente...



CARTON :

Cartons bruns, ondulés, pliés et vidés de leur contenu.



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX :

Batteries, peintures, piles, huiles de vidange, huiles de friture...



DÉCHETS VERTS :

Tontes pelouses, tailles, branchages.



DEEE :

Petits et gros électroménagers, écrans, ampoules fluocompactes, néons, leds...



FERRAILLE :

Tout type d'acier, de métaux.



GRAVATS :

Béton, faïence, tuiles, pierres, ardoises...



PLAQUES DE PLÂTRE

Toutes couleurs



POLYSTYRÈNE BLANC



PLASTIQUES SOUPLES ET RIGIDES



TOUT VENANT :

Encombrants, vitres, miroirs, bois traité d'extérieur, osier, bambou, rotin, parquet medium, huisseries...

L'apport hebdomadaire est limité à 2m³ par foyer.

Afin de satisfaire chaque usager, prévenir à l'avance en cas d'apports volumineux.



Les bouteilles de gaz, extincteurs et fusées de détresse sont à ramener aux points de vente.